



Comment obliger mon ex a payer sa part des dettes

Par **ANITA**, le **24/12/2008** à **13:51**

Bonjour,

Je souhaiterai avoir des renseignements concernant mon dossier de surendettement. J'ai fait un dossier quand je vivais en concubinage. J'ai mis un terme à ce dossier qui était en cours car nous sommes séparés. J'ai refait une demande personnelle en y mettant toutes les factures où mon nom apparaissait. Le dossier est accepté, il y a un moratoire de 18 et 24 mois. J'ai pris contact respectivement avec les créanciers où nos deux noms apparaissent dans le contrat (CIL, Impôt, EDF). Ceux-ci m'ont répondu qu'il n'était pas possible pour eux de diviser la dette en deux et de réclamer l'autre moitié à mon ex copain. Il m'a dit que c'était à moi d'entreprendre une action afin de me faire rembourser par mon ex.

Ma question est la suivante : que puis-je faire afin que mon ex paie la moitié des dettes où on a des contrats en commun ?

En vous remerciant

Par **Tisuisse**, le **24/12/2008** à **17:34**

Bonjour,

Comme cela vous a été expliqué par les organismes, vous payez puis vous retournez contre votre ex compagnon pour obtenir le dédommagement des 50 %.

Par **ANITA**, le **25/12/2008** à **09:07**

bonjour et merci d'avoir repondu
ce que je voulais savoir c'est comment me retourner contre mon ex compagnon (avec un
huissier, un avocat , porter plainte?) Je ne sais pas comment faire.
cordialement et joyeux noel malgres les soucis

Par **Tisuisse**, le **25/12/2008** à **09:10**

Déjà avec un avocat et c'est votre avocat qui vous indiquera quoi faire et comment le faire.

Par **ANITA**, le **25/12/2008** à **09:13**

merci bonne journée